



Comité de pilotage Ressource en eau potable du SAGE du Boulonnais Compte rendu de réunion du 02 mars 2016

Personnes présentes :

M. Botte – SESE
Mme Froissart – Ville de Desvres
M. Lemaire – AEAP
Mme Lemaire – AEAP
M. Chaussoy – SI Witerthun
M. Bouclet – SIRB, Président de la CC Terre des 2 Caps
M. Boddaert – Chambre d'Agriculture
M. Decobert – CD Pas de Calais
M. Lorthios – Syndicat des eaux de Camiers
M. Joly – SI Hardinghen
M. Maillard – Chambre d'Agriculture
M. Clabaut – SI Quesques
M. Fournier – SI Quesques
M. Pruvost – Ville de Longfossé
M. Ledez – SI Doudeauville
M. Pruvost – SI Colembert
M. Moreau – CD Pas de Calais
M. Chylak – CD Pas de Calais
M. Parenty – SYMSAGEB / CLE du Boulonnais
Mme Alexandre – SYMSAGEB
M. Sergent – CD Pas de Calais
Melle Barbet – SYMSAGEB / CLE du Boulonnais

Personnes excusées :

M. Prudhomme – Président de la CC Desvres Samer
Mme Vantouroux – DDTM 62
Mme Jacob – ARS

Présentation fournie en pièce jointe

Ordre du jour :

- Contexte et objectifs de la réunion
- Diagnostic par syndicat / collectivité
- Ce qu'il faut retenir
- L'eau et le Département du Pas de Calais
- Perspectives

Relevé des discussions :

M. Moreau (CD62) précise qu'il pourrait être intéressant d'indiquer les interconnexions avec les structures voisines en ajoutant les sens de fonctionnement et les débits disponibles.

M. Ledez (SI Doudeauville) est satisfait du travail fourni mais regrette qu'une centralisation des données ne soit pas mise en place afin d'éviter de multiplier les demandes d'informations et de questionnaires.

M. Lemaire (AEAP) répond que pour ce qui concerne les informations demandées par l'Agence, elles sont incontournables car elles servent à calculer notamment les redevances. Il s'agit dans la démarche de ce jour d'effectuer un tour d'horizon sur le territoire du SAGE du Boulonnais. Les données ne sont pas à recalculer à chaque fois car il s'agit d'une compilation des informations déjà produites par les délégués ou syndicats.

M. Moreau (CD62) ajoute que le conseil départemental finalise un outil informatique qui permettra à terme de centraliser ces données et de ne plus faire de questionnaires papiers.

M. Lemaire (AEAP) évoque le Système d'Information sur des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), outil public disponible sur internet où chaque usager peut avoir accès aux données techniques et financières synthétisées du service dont il dépend. Les collectivités quant à elles ont accès à des données plus détaillées, fiabilisées et consolidées, ce qui leur permet d'effectuer un suivi temporel des indicateurs. Les données SISPEA complétées par celles recueillies dans le cadre du SAGE constituent des informations précieuses pour les EPCI-FP dans le cadre des réflexions à venir sur la prise de compétences eau potable (mais également assainissement).

Le renseignement de SISPEA est obligatoire pour les structures de plus de 3500 habitants.

M. Ledez (SI Doudeauville) demande comment est calculé le volume de stockage 24h ?

M. Sergent (CD62) répond qu'il s'agit du volume moyen annuel vendu rapporté au stockage existant du syndicat.

M. Lemaire (AEAP) signale qu'historiquement certains points de distribution ne disposent pas de compteurs. De fait, l'augmentation du volume des fuites n'est pas forcément à corréliser à des pertes sur le réseau mais simplement à des volumes non comptabilisés de bâtiments ne disposant pas de compteurs.

Mme Chylak (CD62) ajoute également qu'après un certain temps, les compteurs des particuliers finissent par sous-compter les volumes.

M. Bouclet (SIRB) évoque à ce titre, l'importance d'un programme de renouvellement des compteurs (à minima tous les 15 ans, ils doivent être remplacés).

M. Ledez (SI Doudeauville) profite de la présentation faite par le Département pour remercier la politique d'aides financières qui avait été mise en place jusqu'alors et qui a permis au syndicat de travailler sur la ressource exploitée.

M. Bouclet (SIRB) demande si dans le cadre de la création du syndicat mixte Eau 62, les critères d'éligibilité seraient les mêmes qu'à l'heure actuelle (ex : population...).

M. Moreau (CD62) précise qu'il suffira d'être adhérent au syndicat créé. Il précise que Paul HURTAUX a été désigné par le Président du CD62 pour la mission de préfiguration de ce syndicat. Un courrier en ce sens a été adressé aux 220 Maîtres d'Ouvrage et Paul HURTAUX contactera l'ensemble des structures.

M. Lemaire (AEAP) demande si un planning existe concernant la création de ce syndicat.

M. Moreau (Cd62) répond que le lancement se fera probablement entre 2017 et 2018.

M. Pruvost (SI Colembert) demande si cela concernera aussi la défense incendie.

Mme Chylak (CD62) répond que cela est possible mais que tout n'est pas encore cadré sur les compétences du futur syndicat, la définition des compétences résultera de la mission de préfiguration de Paul HURTAUX.

M. Ledez (SI Doudeauville) demande si des solutions existent pour couvrir les impayés qui pèsent lourd sur le prix de l'eau.

Mme Froissart (Ville de Desvres) ajoute que pour la commune de Desvres, les impayés sont imputés par le délégataire directement sur la redevance, et que ces sommes sont parfois très élevées.

M. Lemaire (AEAP) précise que la fermeture partielle des branchements afin de réduire la pression au robinet chez les abonnés non payeurs est devenue interdite.

M. Bouclet (SIRB) précise que la jurisprudence ne donne pas forcément raison aux syndicats dans ce type de cas. En effet, entre la théorie et la pratique, la loi s'éloigne parfois de son objectif initial. Les personnes ne payant pas leurs factures sont souvent les mêmes personnes qui consomment énormément d'eau.

En fin de réunion, M. Parenty remercie la présence de chacun et leur collaboration pour accomplir ce travail. Un suivi annuel pourra être mis en place afin d'assurer une gestion optimale de la ressource sur le territoire du SAGE et continuer de mettre en lien les différents partenaires.